

Pierre Rivaud

OBSERVATION N° 54

Déposée le 29/06/2019 sur registre dématérialisé

Le PLUi doit impérativement répondre aux contraintes obligatoires imposées par les SCOT, PADD, PLH, etc. Mais il doit satisfaire également les « enjeux, ambitions et attente de l'État » : c'est-à-dire cohérence, efficacité, solidarité et logique de communication « instaurant le dialogue et la concertation avec la population locale ». (Vote des élus communautaires du 19/11/2015)

De ce point de vue l'instruction du dossier s'avère totalement défaillante sur la quasi-totalité du territoire. L'enquête publique en cours pour une période d'un mois ne satisfait pas non plus ce dialogue et cette concertation qui n'ont pas eu lieu pendant la période d'instruction précédent l'arrêté du projet (vote CDA du 23 mai 2019). Ce préalable, qui n'a pas été respecté, aurait permis à la population de s'exprimer sur les orientations qui se traduisent dans le règlement écrit par des anomalies, des incohérences et des erreurs manifestes d'appréciation.

Par surcroît, l'accès à l'ensemble des pièces de ce dossier très complexe n'a été réalisé que très tardivement et presque systématiquement avec des documents dématérialisés. Cette pratique pose un problème d'égalité d'accès à l'information dans la mesure où certaines catégories de citoyens ne disposent pas des moyens intellectuels ou matériels pour analyser les innombrables prescriptions, plans, annexes en tous genres avec l'aide d'un outil numérique connecté à internet.

En conséquence, il paraît impossible légalement que ce PLUi puisse être validé dans sa forme actuelle et dans les délais qui sont instaurés par la CDA, c'est-à-dire avant fin 2019 !

S'ajoute aussi un problème démocratique que représenterait un tel plan à long terme voté "aux forceps" à la veille d'élections municipales déterminantes alors que la campagne électorale permettrait au contraire un débat ouvert et des prises de position argumentées de chacun des candidats, qui, s'ils sont élus seront susceptibles de siéger au conseil communautaire.